

STRASBOURG le 20 Novembre 2017

Madame la Ministre,

Vous avez été chargée par le Président de la République de conduire la prochaine réforme de la Formation professionnelle, de l'Assurance chômage et de l'Apprentissage. Nous avons bien noté la volonté du Gouvernement de répondre à la fois au chômage, notamment celui des jeunes, et aux besoins en compétences des entreprises. Nous partageons pleinement ces objectifs et l'esprit dans lesquels ils s'inscrivent.

C'est à la lumière des intentions gouvernementales que nous nous permettons de vous rappeler l'importance de préserver et d'affirmer la compétence régionale en matière d'apprentissage, tout en formulant des perspectives qui, nous n'en doutons pas, sauront retenir votre attention.

La loi NOTRé a conféré aux Conseils régionaux la compétence économique et a en parallèle réaffirmé celle dont ils disposent en matière de formation professionnelle, deux compétences qui doivent s'exprimer dans une stratégie pluriannuelle au travers de documents stratégiques partagés.

La complémentarité de cette double approche s'inscrit pleinement dans votre volonté de disposer d'un système plus efficace et plus opérationnel pour assurer le lien indispensable entre les besoins économiques des entreprises et la montée en compétences des publics.

Les Conseils régionaux sont d'autant plus en capacité de prendre en compte les besoins spécifiques dans leurs politiques de formation qu'ils sont en lien direct avec les acteurs territoriaux. C'est dans cet esprit qu'en région Grand Est, en lien avec les Chambres consulaires, a été mis en place un réseau de développeurs de l'apprentissage pour sensibiliser les entreprises à l'embauche d'apprentis, les accompagner dans le suivi de leur formation et limiter les décrochages en y apportant des réponses individualisées.

Les Conseils Régionaux sont les mieux à même d'assurer une bonne répartition territoriale de l'offre de formation professionnelle initiale tout en assurant un accompagnement du public et des acteurs concernés, gages d'une insertion professionnelle réussie.

Faut-il rappeler que les CFA interprofessionnels non liés à une branche accueillent 205 000 apprentis sur 405 000 ? Qu'en serait-il de ces jeunes et de l'avenir de ces métiers si les Régions n'intervenaient plus sur ce champ de compétence ? De même, qu'en serait-il du financement ou de la rénovation des infrastructures ?

Les Conseils régionaux accompagnent également les apprentis dans leur quotidien au travers de l'aide à l'équipement, à la mobilité et au logement. La promotion de cette voie d'excellence passe aussi par là et il est à craindre que cela disparaisse si les Régions perdent leur compétence en matière d'apprentissage.

Cloisonner les formations par secteur ne favorisera pas les besoins en transversalité entre formations pourtant nécessaires pour relever les défis des mutations que vous évoquez.

Dans le Grand Est, nous avons ainsi fait le choix de créer un campus unique en son genre pour justement favoriser ces échanges de connaissances, pour favoriser l'émergence de nouvelles idées qui nous permettront, demain, d'être plus compétitifs. Ce campus, c'est ARTEM à Nancy qui rassemble l'Ecole Nationale Supérieure des Arts, l'ICN Business School, l'Ecole des Mines de Nancy et demain le CEPAL qui est le CFA de la Chambre de Métiers.

Nous partageons la même ambition de simplifier le système afin d'assurer une gestion plus directe et une offre plus lisible pour les bénéficiaires de formations. Pour autant elle ne peut s'exprimer avec efficacité au travers d'un système qui diviserait les parcours de formation professionnelle entre ceux qui relèvent de la formation professionnelle initiale et ceux qui relèvent de la formation professionnelle continue. Au contraire, il faut s'assurer de la cohérence entre ces différentes phases de formation dans l'objectif d'offrir la possibilité à nos concitoyens de se former tout au long de la vie. Les Régions sont aujourd'hui les seules à même de piloter cette « chaîne des formations ».

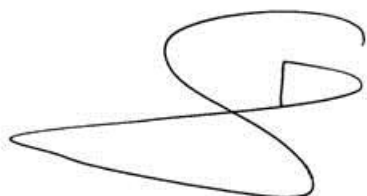
L'Etat doit s'appuyer sur l'expertise et les compétences territoriales de ses partenaires que sont les Régions pour mener à bien sa réforme et atteindre les objectifs qu'il s'est prescrit.

Dans le Grand Est, vous pouvez compter sur l'implication commune de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et du Conseil Régional. C'est pourquoi nous vous soumettons, ensemble, en annexe à ce courrier, quelques perspectives que nous souhaiterions discuter avec vous.

Nous souhaitons donner à l'apprentissage la dimension d'une filière d'excellence qui donne envie à nos jeunes et qui s'inscrit pleinement dans les enjeux et défis de notre société. Nous sommes convaincus que c'est au travers d'un système d'orientation revu, d'une réelle souplesse entre les différentes formes de formation et d'une organisation simple avec un pilotage régional permettant de disposer d'une vision globale sur toute la chaîne du parcours de formation, que la réforme que vous menez sera une réussite.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces propositions et vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de nos respectueuses salutations,

Bernard STALTER
Président de l'APCMA
Président de la Chambre Régionale de Métiers du Grand Est



Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est



I. Pour un apprentissage choisi

Limiter les décrochages, assurer la réussite d'un parcours de formation, cela dépend notamment de la phase d'orientation qui doit impérativement donner accès à une information efficace sur l'offre de formation en apprentissage.

Les collégiens, les jeunes décrocheurs et les étudiants doivent ainsi pouvoir disposer de **moyens d'information modernes sur la réalité de métiers** au travers d'outils performants et adaptés (application dédiée, simulateurs,...) développés avec les branches professionnelles et les Chambres consulaires.

De même, la **formation des personnels des Centres d'Information et d'Orientation** pour les sensibiliser aux filières professionnelles est indispensable afin qu'ils aient une connaissance aiguë des conditions d'exercice des métiers et des mécanismes de l'apprentissage. Cela passe, entre-autres, par des immersions dans les entreprises et les CFA.

Le **rôle de l'éducation nationale en la matière est également fondamental**. Il importe que les principaux de collège ne soient plus notés sur le taux de passage en seconde, mais sur le taux d'entrée en formation post-troisième. Les élèves doivent également avoir la possibilité de rencontrer, durant leurs heures de cours, des chefs d'entreprises et d'effectuer, au cours des années de 4^{ème} et de 3^{ème}, plusieurs stages en entreprise.

II. Pour un parcours d'études adapté au profil de chacun

Favoriser l'insertion professionnelle, c'est assurer l'accès à un marché du travail souple et sécurisant. Le parcours de formation y contribue largement. Face à l'obsolescence accélérée des compétences, il importe de mettre en place un système de formation qui permette de s'adapter rapidement aux mutations économiques tout en répondant aux attentes de chacun.

Les **procédures de certification doivent ainsi être simplifiées et raccourcies**. Il faut affirmer la position de l'organisation professionnelle compétente sur les contenus et leurs évolutions dans la perspective de répondre avec pertinence à la demande.

La **mise en place de passerelles** entre les différentes formations, universitaires et professionnelles, doit également être encouragée notamment au travers de la **modularisation** des formations et des parcours de formation en apprentissage pour les adapter au profil et aux acquis des apprentis mais aussi pour répondre avec réactivité aux besoins des entreprises.

III. Pour un pilotage cohérent des parcours de formation professionnelle

L'orientation, la carte des formations, la lisibilité de l'offre de formation impliquent un pilotage précis et cohérent des parcours de formation professionnelle. La multiplicité des acteurs à des étapes différentes des parcours ne favorise pas la compréhension des publics et encore moins la formation tout au long de la vie pourtant nécessaires à la souplesse du marché du travail.

Le Conseil régional aujourd'hui tient déjà le rôle de pilote ou d'animateur en la matière que ce soit au travers du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ou du CPRDFOP, pour ne citer qu'eux.

Il serait donc cohérent de lui confier les missions d'orientation scolaire, d'information sur les métiers et sur les évolutions de l'emploi en lien naturellement avec les autorités académiques et les acteurs économiques.

Dans le même esprit, il conviendrait, dans le cadre du pilotage de la carte des formations professionnelles initiales, de **permettre de renforcer les mutualisations entre CFA et lycées professionnels** ce qui aurait pour avantage de faciliter l'exercice conjoint en lycée et en alternance pour les enseignants et les formateurs mais aussi l'accès commun aux plateaux techniques. La différence importante des taux d'insertion à l'issue d'un contrat d'apprentissage et d'un contrat de professionnalisation s'en trouverait ainsi réduite.

Enfin, **les filières d'apprentissage dans les métiers de l'artisanat ne doivent pas être limités à une tranche d'âge** et ce n'est que dans le cadre d'une articulation cohérente entre formation professionnelle initiale et formation professionnelle continue qu'une telle ouverture pourra s'exprimer avec efficacité. Aussi, eu égard à ce qui a été évoqué précédemment, seuls les Conseils régionaux, en lien avec les Chambres de métiers, seront en capacité de la mettre en œuvre. La Région Grand Est mène actuellement une expérimentation de l'apprentissage jusqu'à 30 ans, expérimentation qui permet ainsi de prendre en compte les « erreurs » d'orientation et les attentes en matière réorientation du public jeune. Or, que l'on ait 20, 30, 40 ou 50 ans, un nouveau métier doit s'apprendre et pour l'artisanat c'est bien l'apprentissage qui est la filière la mieux adaptée.